

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/12995  
2 janvier 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

A sa 84<sup>ème</sup> séance, le 14 décembre 1978, l'Assemblée générale a adopté la résolution 33/64x, intitulée "Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient". Au paragraphe 4 de cette résolution, l'Assemblée générale

"Invite en outre ces pays [toutes les parties intéressées], dans l'attente et au cours de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, à se déclarer, conformément à l'alinéa d) du paragraphe 63 du Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, favorables à la création d'une telle zone dans la région et à déposer ces déclarations auprès du Conseil de sécurité."

---

x Non reproduite dans le présent document; pour le texte intégral, voir le document A/RES/33/64.